

Vous êtes allocataire de la MSA des Landes :

- 1) Indiquez votre numéro de sécurité sociale sur le dossier d'inscription
- 2) Fournissez l'attestation de quotient familial de l'année en cours.
- 3) Si vous recevez des Bons Vacances, fournissez les documents reçus au plus vite au

R57

service Enfance-Scolaire

sce-aff.scolaire@parentis.fr

Ces documents vous donnent droit à des aides sur l'accueil des mercredis et des vacances.

Attention : Pour être prise en compte, a carte d'identité vacances doit être fournie avant le dernier jour du mois (avant la facturation). **Aucun rappel ne sera effectué.**